

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL – BATNA

COMMUNIQUE

ANNULATION DE LA SANCTION

RAPPEL ARTICLE 145 :

Les avertissements dont le nombre est inférieur ou égal à trois (03) infligés à un joueur avant la date du 1^{er} match de la phase retour sont annulées.

La sanction pour un (01) match ferme relative à quatre (04) avertissements infligés à un joueur reste maintenue et elle est reportée à la phase retour.

